



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Routes

Question orale n° 210

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'accès routier du golfe de Saint-Tropez (Var). Il s'agit d'un problème d'aménagement d'un territoire géographique certes relativement limité à l'échelon national, mais dont l'importance ne peut échapper à personne compte tenu de la gravité de la situation et des retombées, en termes économiques, de ce pôle touristique parmi les plus attractifs de France. Composé des douze communes des deux cantons de Grimaud et de Saint-Tropez, le golfe est desservi par deux routes départementales Nord-Sud de faible capacité. Ce problème dure depuis déjà plus de vingt ans, mais il s'aggrave d'année en année au point que la départementale CD 25 est devenue une voie terriblement meurtrière et que la commune de Sainte-Maxime, encombrée neuf mois par an, est totalement engorgée l'été par la rencontre de tous les flux de desserte et de liaison, et que la RN 98 de bord de mer a vu s'embouteiller, et non pas circuler, jusqu'à 60 000 véhicules par jour l'été dernier. Aujourd'hui, toutes les normes de viabilité et de sécurité sont dépassées et ce qui n'était vrai que l'été l'est devenu maintenant sur la majeure partie de l'année. Après vingt ans de tergiversations, un projet autoroutier de liaison entre le golfe et Frejus a été écarté par les conclusions du rapport Bourges commandé par un de ses prédécesseurs au profit d'un projet d'axe rapide deux fois deux voies entre Le Muy et Cogolin avec contournement de Sainte-Maxime. Ce projet, qui recueille l'assentiment de l'ensemble des élus du golfe, du président du conseil général et de la DDE, ne parvient pas à démarrer faute d'engagement de l'État. Or il s'agit d'un axe routier d'intérêt national qui doit relier une autoroute, l'A 8, à une route nationale, la RN 98. Comment, dans ces conditions, l'État pourrait-il se désengager ? Aujourd'hui, au moment où s'élabore le XIe Plan et se précisent les contours des futurs contrats de plan État-région, il lui demande s'il peut compter sur son soutien pour inscrire des moyens substantiels et nécessaires à la réalisation tant attendue de cette infrastructure routière.

Données clés

Auteur : [M. Couve Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 210

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1993, page 6734

Réponse publiée le : 3 décembre 1993, page 6859

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er décembre 1993